

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-42/2022**

**Date de convocation : 26 août 2022**

**Date d'affichage : 26 août 2022**

**Objet : Conclusion d'une convention avec Valence Romans Agglo pour l'implantation des bornes WI-FI**

L'an deux mil vingt-deux et le trente août à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents : Pierre COLOMB - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Virginie TARDY - Anne-Lise TOSI - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE**

**Absents, excusés : Séverine CAPOGNA**

**Procurations : Néant**

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le projet de convention proposé par Valence Romans Agglo,

Considérant que, dans le cadre de la politique d'aménagement numérique porté par Valence Romans Agglo, il a été décidé d'étendre le réseau WIFI public afin de constituer un vaste réseau intercommunal sur de nouveaux sites et dans 56 communes du territoire, que ce dispositif permettra d'offrir un point d'accès libre aux services et à l'information disponibles via internet à la population ainsi qu'aux visiteurs,

Considérant que cette convention d'occupation du domaine public :

- Autorise la pose de bornes WI-FI sur le lieu d'implantation : Mairie, 465 Rue de la Patache (parcelle section A 269)
- Prévoit les obligations de Valence Romans Agglo et de la commune de Saint Michel concernant ces bornes WI-FI
- Prévoit que cette occupation du domaine public est consentie à titre gratuit pour une durée illimitée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** l'implantation de bornes WI-FI sur le domaine public communal

**DECIDE** de conclure une convention d'occupation du domaine public avec Valence Romans Agglo.

**AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 1<sup>er</sup> septembre 2022**

**Le Maire  
Pierre COLOMB**

